

VIDE GRENIERS 7 SEPTEMBRE 2025 JUGON LES LACS

Le dimanche 7 septembre 2025, aura lieu le traditionnel vide-greniers de Jugon-les-lacs organisé par le Comité des fêtes de Jugon les lacs.

L'espace réservé au vide-greniers comprend les rues de Penthievre (de l'intersection de la rue Saint Etienne au restaurant La Grande Fontaine), les rues du Poudouvre, Saint Etienne (partie entrée de la place), des Forges, des Châteaux, du Four, des grands moulins et de Clisson et la place du Martray. La Place de La Poste et la rue de la Petite chaussée ne recevront pas d'exposants.

En tant qu'habitants de Jugon Les Lacs ou riverains de cette manifestation, vous êtes prioritaires pour réserver votre emplacement avant le 30 juin 2025, au tarif : 3 € par mètre linéaire.

REGLEMENT du VIDE-GRENIERS

Article 1-Les exposants devront réserver leur emplacement.

Article 2-Les espaces devant les vitrines des commerçants leur sont strictement réservés.

Article 3-L'installation des stands se fera le dimanche 7 septembre uniquement dans la tranche horaire de 5h30 à 8H00. *En dehors de ces horaires et compte-tenu des contraintes « Vigipirate », le site ne sera plus accessible.* Les emplacements devront être libérés à 18 H et nettoyés de tous déchets.

Article 4-La vente de produits alimentaires n'est pas autorisée.

Article 5- Les vendeurs professionnels seront autorisés selon condition.

Article 6-Aucun véhicule ne pourra être laissé sur place.

Article 7-L'organisateur ne peut, en aucun cas, être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou toutes autres détériorations.

MODALITES de RESERVATION :

- 1- **Le formulaire bulletin d'inscription à remplir** sera mis à votre disposition, en mairie et chez les commerçants.
- 2- **Mettre sous enveloppe le bulletin d'inscription comportant l'attestation sur l'honneur dûment remplie accompagnée du règlement** par chèque bancaire libellé « Comité des fêtes de Jugon les lacs » ou en espèces.
- 3- **Déposer cette enveloppe dans la boîte aux lettres de la mairie** à l'intention du « Comité des fêtes de Jugon les lacs » ou bien la faire parvenir par voie postale à **Comité des fêtes de Jugon les lacs – Mairie - Place du Martray -22270 Jugon les Lacs** avant le 30 juin 2025.

Les autres exposants pourront réserver leur emplacement par mail
videgreniersjugonleslacs@gmail.com

VIDE GRENIERS 7 SEPTEMBRE 2025 JUGON-LES-LACS

BULLETIN D'INSCRIPTION - ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Destinée aux particuliers souhaitant participer aux manifestations dites « brocantes », « vide greniers » organisées dans le département des Côtes-d'Armor en vue de la vente ou d'échange d'objets mobiliers usagés dans la limite de deux participations par an.

Le non-respect de cette limite, pourra entraîner, à l'encontre de son auteur, des poursuites judiciaires, pour, notamment, l'exercice d'un travail dissimulé, délit prévu par l'article L. 324-9 du code du travail, puni des peines prévues à l'article L. 362-3 (trois ans d'emprisonnement et 45 000 € d'amende). Dans le cadre du plan Vigipirate, des mesures spéciales s'appliquent afin de garantir votre sécurité durant la manifestation. Aussi, nous vous demandons de bien vouloir renseigner les informations suivantes avant d'accéder à l'espace du vide-grenier.

Je soussigné (e) :

NOM OU RAISON SOCIALE : PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

.....

DATE DE NAISSANCE :LIEU DE NAISSANCE :

NUMERO DE TELEPHONE (obligatoire) : _ _ _ _ _

ADRESSE MAIL (obligatoire) :

Numéro de CARTE d'IDENTITE.....

IMMATRICULATION DU VEHICULE :

CATEGORIE : ☐ Particulier ☐ Professionnels |

N° Immatriculation au Registre du Commerce :

NATURE DES OBJETS PROPOSES A LA VENTE :

- **SOLLICITE MON INSCRIPTION** à la manifestation organisée par le Comité des fêtes de Jugon les Lacs, le Dimanche 7 Septembre 2025 à Jugon-les-Lacs

- **RESERVE UN EMPLACEMENT DEmètres linéaires**

Situé : de préférence

-**REGLE UN MONTANT DE** euros = par chèque bancaire = en espèces

-Déclare sur l'honneur - n'avoir pas participé à plus de deux vide-greniers en 2025 et avoir pris connaissance du règlement.

Le/...../2025, à

SIGNATURE